



Bulletin d'adhésion
Associations/SCIC domiciliées
1^{ère} adhésion / Réadhésion

Année
2019

Nom de la structure

.....

Adresse du siège social

Adresse postale (si différente)

17ter Impasse Pignotte - 84000 AVIGNON

CP / Commune :

Tél. :

Site internet :

Email :

Coordonnées des dirigeants (Si vos informations n'ont pas changé. Notez « idem »)

Nom et prénom	Fonction	Adresse domicile	Tel et email
.....	Président	Tel : Email :
.....	Secrétaire	Tel : Email :
.....	Trésorier	Tel : Email :

Description libre (pour les nouveaux adhérents)

.....

Emploi au sein de la structure

- Employez-vous ponctuellement des salariés ? non oui Combien de fois par an ? :
Indiquer le nombre de salariés par catégorie : Contrat du régime général : ... Intermittent spect : ... Autre : ...

- Employez-vous des salariés permanents ? non oui
Indiquer le nombre de salariés par catégorie : Contrat du régime général : ... Emplois aidés : ... Autre : ...

Newsletter aprova 84

Je souhaite recevoir la lettre d'information électronique de l'aprova 84 : non oui
aux adresses courriel suivantes (pensez aux autres membres) :

-
-
-

Pour bénéficier de la domiciliation, Vous vous engagez à :

- Relever votre courrier régulièrement (au moins une fois tous les 15 jours) aux heures d'ouverture de l'accueil (mentionnées sur notre site internet). Les courriers recommandés ne seront pas acceptés, sauf services optionnels (un avis de passage de la Poste sera déposé dans la bannette à courriers de l'association).
- Fournir chaque année la liste à jour des dirigeants de la structure avec leurs coordonnées personnelles (adresse postale, téléphone et adresse mail).
- Signaler dans un délai de 15 jours à l'aprova 84 tout changement dans la situation de l'association (changement des dirigeants, transfert du siège social, mise en sommeil des activités, dissolution... etc).
- En cas de mise en sommeil au cours de l'année, la cotisation annuelle à l'aprova 84 reste due.

En cas de non-respect des engagements :

- Le représentant de la structure sera informé par email et par téléphone. Sans réponse, le représentant de la structure recevra un courrier en RAR à son domicile pour régulariser la situation. Sans réponse de la structure dans un délai d'un mois à compter de l'envoi du RAR, l'aprova 84 sera dans l'obligation de réexpédier en NPAI les courriers reçus.
- L'association n'ayant pas respecté ses engagements ne pourra plus prétendre à la domiciliation du siège social au 17 ter impasse de la Pignotte.

Montant à régler

Adhésion 2019	<input type="checkbox"/>	Structure non-employeuse 35 € + 20 € pour la domiciliation	55 €
	<input type="checkbox"/>	Structure employeuse (emplois permanents ou ponctuels au sein de l'association) 50 € + 20 € pour la domiciliation	70 €
Options facultatives	<input type="checkbox"/>	Réception des courriers recommandés (avec avis par téléphone/email)	10 €
	<input type="checkbox"/>	Réexpédition de votre courrier (Des enveloppes de réexpédition à l'adresse souhaitée devront être fournies par vos soins, en quantité selon la modalité de réexpédition choisie)	20 €
	<input type="checkbox"/>	A la réception d'un courrier	
	<input type="checkbox"/>	I fois par semaine	
	<input type="checkbox"/>	Une fois par mois	

Soit un total à payer de €
(Chèque à libeller à l'ordre de l'aprova 84)

Je soussigné(e), Nom : Prénom :
représentant légal de la structure en sa qualité de (Pdt, Secr, Trés...) :
déclare demander l'adhésion de celle-ci à l'aprova 84 et m'engage en son nom à respecter les engagements liés à la domiciliation.

Date :

Signature :

Ce présent bulletin vaut justificatif comptable d'adhésion en 2018.

Adhésion payée ...

par chèque n° :

virement effectué le :

Espèces (€ ou Roue) reçues le :